

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL****SEANCE DU 3 JUIN 2024**

Présents :

M. Daniel CORDIER, Conseiller - Président;
Mme. Isabelle GALANT, Bourgmestre;
M. Philippe PECHER, M. Etienne LENFANT, M. Thierry LENFANT, échevins;
Mme. Noémie PAILLOT, Présidente du CPAS;
Mme. Laurence LELONG, M. Ghislain MOYART, Mme. Isabelle VIART, Mme. Barbara LEKIME,
M. Thomas PIERMAN, M. Vincent LEKEUX, M. Luc NOËL, Monsieur Jonathan CELESTRI,
Conseillers;
Mme Joyce RENIERS, Directrice Générale f.f.;

Excusée :

Mme Laureline ZIWNY, Conseillère;

Objet : Service Directeur Financier - Finances communales - Arrêt définitif du compte d'exercice 2023.

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique,

Vu la Constitution, et notamment ses articles 41 et 162 ;
Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, et notamment ses articles L1122-23, L1122-26, L1122-30, et Première partie, livre III ;
Vu l'arrêté du Gouvernement Wallon du 05 juillet 2007 portant le Règlement Général de la Comptabilité Communale, en exécution de l'article L1315-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Considérant que conformément à l'article 74 du Règlement Général de la Comptabilité Communale et après vérification, le Collège certifie que tous les actes relevant de sa compétence ont été correctement portés aux comptes ;
Considérant que le président de l'assemblée doit veiller au respect des formalités de publication prescrites par l'article L1313-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;
Considérant la correspondance de la Région Wallonne du 23 juillet 2013, ayant pour objet *"Mesures prises par l'Union européenne dans le cadre du contrôle et de la publicité des données budgétaires et comptables. Traduction des données comptables et budgétaires des pouvoirs locaux en SEC95."* ;
Vu la circulaire ministérielle du 19 juillet 2022, relative à l'élaboration des budgets communaux de la Région Wallonne à l'exception des communes de la Communauté germanophone pour l'année 2023 ;
Vu la délibération du Collège communal du 13 février 2024, arrêtant le compte provisoire de l'exercice 2024 ;

Considérant que le compte provisoire a été transmis en date du 15 février 2024 afin de répondre aux obligations de transmission des données budgétaires dans le cadre des normes SEC95 ;

Considérant le projet de compte 2023, établi par Monsieur le Directeur Financier ;

Vu la délibération du Collège communal du 21 mai 2024, proposant à la présente assemblée d'arrêter le compte budgétaire de l'exercice 2023 ;

Vu l'avis de la commission budgétaire administrative laquelle s'est réunie en date du 21 mai 2024 ;

Considérant la transmission du dossier au Directeur financier pour avis préalable en date du 16/05/2024 ;

Considérant l'avis Positif du Directeur financier remis en date du 16/05/2024 ;

DÉCIDE PAR 10 OUI et 4 NON

Article 1^{er} : Le compte budgétaire de l'exercice 2023 clôturé au 31 décembre 2023 est arrêté définitivement comme suit :

Bilan - BONI	ACTIF		PASSIF
587.939,27	19.776.700,12		19.776.700,12
Compte de résultats	CHARGES (C)	PRODUITS (P)	RÉSULTAT (P-C)
Résultat courant	5.890.239,43	6.604.101,46	713.862,03
Résultat d'exploitation (1)	6.453.540,41	7.353.827,61	900.287,20
Résultat exceptionnel (2)	646.318,30	333.970,37	-312.347,93
Résultat de l'exercice (1+2)	7.099.858,71	7.687.797,98	587.939,27
Budget		Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés (1)		8.386.003,02	1.688.737,50
Non-Valeurs (2)		33.995,33	0,00
Engagements (3)		6.727.749,35	2.989.674,91
Imputations (4)		6.616.893,48	960.713,31
Résultat budgétaire (1 - 2 - 3)		1.624.258,34	-1.300.937,41
Résultat comptable (1 - 2 - 4)		1.735.114,21	728.024,19

Article 2 : La présente résolution sera transmise, pour exécution, à Monsieur le Directeur Financier et sera adressée aux autorités de tutelle pour approbation.

Article 3 : L'avis de publication sera affiché du 04 juin 2024 au 13 juin 2024.

Par le Conseil Communal,

La Directrice Générale f.f.,

A blue ink signature, appearing to be 'Joyce Reniers', written in a cursive style.

(s) Joyce RENIERS.



La Bourgmestre,

A blue ink signature, appearing to be 'Isabelle Galant', written in a cursive style.

(s) Isabelle GALANT.

Pour copie délivrée conforme à
Lens le 3 juin 2024

Le Directeur Général,

(s) Mathieu MESSIN

La Bourgmestre,

(s) Isabelle GALANT